

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2021

Date de convocation : 23 juin 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 17 juillet 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2021-16**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme A du FACÉ 2020 (1^{ère} tranche, progr. ER 2020)**

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DOUZE du mois de JUILLET, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège d'EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 juin 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE.

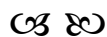
ÉTAIENT ABSENTS : NN.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2020 (renforcement) dans le programme d'électrification ER 2020, le Comité, réuni le 28 février 2020, a voté un montant de travaux de 2 423 000 euros (HT), montant ramené à 2 094 506 euros par le Comité, le 13 avril 2021.

M. le Président propose au Bureau d'affecter une première part du montant de travaux permis par la dotation 2020 du sous-programme A du FACÉ, soit 312 100 euros (HT) à une première tranche composée des seize opérations suivantes dans le programme ER 2020 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER011-1006	Annepont	La Forêt	29 700
ER011-1014	Annepont	Chez Merlet	57 000
ER024-1009	Aulnay-de-Saintonge	Salles-lès-Aulnay	13 500
ER046-1002	Bignay	Le Poupeau	17 400
ER071-1003	La Brousse	Chemin de l'Etang	500
ER078-1005	Chadenac	Le Petit Morlut	11 100
ER084-1008	Champagnolles	Salanzac	19 300
ER119-1016	Corme-Ecluse	Le Cotreau	8 100
ER166-1011	Forges	L'Augerie	5 100
ER211-1001	Loulay	Rue des Meuniers	38 900
ER277-1007	Essouvert	Bourg ouest	7 100
ER338-1007	St-Georges-du-Bois	Le Roseau	40 000
ER407-1023	Ste-Soulle	Traverse de Grolleau	25 600
ER410-1006	St-Thomas-de-Conac	Les Tonnelles	11 400
ER427-1002	Siecq	Rue de la Pierrière	10 500
ER428-0043	Sonnac	Rue Henri Coudreau	16 900
Total			312 100



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*